



**S. A. A. M**  
SYNDICAT AUTONOME  
ARDENNE METROPOLE  
**FA-FPT**

*L'Organisation syndicale  
100% Autonome & Apolitique*



Charleville – Mézières, le 8 décembre 2017



**Gestion des déchetteries par  
des délégataires privés :  
Une solution plus couteuse !**



L'argumentation principale d'Ardenne Métropole pour justifier le passage en gestion privée des déchetteries est le coût. L'abandon de la gestion en régie nous est présenté comme une économie pour notre collectivité.

**Or la seule analyse réalisée par la fédération des villes moyennes sur le coût de la collecte et de la gestion des déchets nous démontre le caractère fallacieux et erroné du raisonnement de nos élus.**

Dans ce rapport, la FVM (Fédération des Villes Moyennes) a étudié les coûts liés aux déchets en fonction de l'organisation du service (régie ou délégation) pour 62 villes moyennes.

Il en ressort que la gestion des déchetteries fait l'objet d'une régie directe dans 37% des cas, des contrats de prestations de services sont signés pour 37% des communes et la délégation de service public est retenue dans 2% des situations recensées.

A noter que dans 24% des cas, la gestion des déchetteries est scindée :  
Le haut de quai (zone réservée à l'accueil du public, au gardiennage et à l'entretien) est géré le plus souvent en régie et le bas de quai (zone qui centralise les décharges des camions de vidage) est géré par des prestations de service.



**S. A. A. M**  
SYNDICAT AUTONOME  
ARDENNE METROPOLE  
**FA-FPT**

*L'Organisation syndicale*  
*100% Autonome & Apolitique*



Le rapport démontre que le coût de gestion des déchetteries est clairement **plus coûteux en gestion déléguée qu'en gestion en régie.**

**En effet, le coût de la gestion des déchets apportés en déchetteries, lorsqu'elle relève de prestataires ou délégataires, s'établit en moyenne à 91€ par tonne collectée, quand cette dépense ne s'élève seulement qu'à 76€ dans le cadre de la gestion en régie.**

C'est pourquoi de nombreuses collectivités dénoncent les DSP (Délégation de Service Public) pour reprendre en régie la gestion des déchetteries comme c'est le cas pour les 16 déchetteries du Siredom, syndicat sud-francilien.

La gestion déléguée des déchetteries correspond donc en moyenne à une augmentation de 17% des coûts pour notre collectivité, ce qui démontre ce que nous savions déjà, nous sommes bel et bien, et contrairement à ce qui nous est dit, dans **une décision idéologique visant à réduire le service public au détriment du bon sens.**



**SOURCES :**

*Rapport « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS - Quels coûts dans les villes moyennes ? » - FVM*

[https://www.lesechos.fr/11/01/2017/LesEchos/22359-361-ECH\\_seize-dechetteries-reprises-en-regie.htm](https://www.lesechos.fr/11/01/2017/LesEchos/22359-361-ECH_seize-dechetteries-reprises-en-regie.htm)

